

c'est appliquer le Règlement comme il est et l'interpréter. Je ne crois pas qu'on puisse laisser passer les observations de l'honorable député d'Essex-Est. Il voudra, j'en suis sûr, dire clairement qu'il n'avait pas du tout l'intention de discréditer le président.

L'hon. M. Martin: Qu'il me soit permis de dire, puisque vous me demandez mon opinion, que, lorsqu'il s'agit d'une question d'une telle importance, nous, comme simples députés siégeant du côté de l'opposition, avons le droit d'adopter une attitude conforme au Règlement de la Chambre, que nous jugeons essentielle à la préservation de la liberté de parole à la Chambre.

M. Bell (Carleton): En conformité du Règlement.

L'hon. M. Martin: Si j'ai semblé jeter du discrédit sur le président, c'est bien sans le vouloir. Ce que j'essaie de démontrer, c'est que le ministre des Finances, en agissant comme il l'a fait aujourd'hui...

Une voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Quelqu'un me rappelle au Règlement. Mon honorable ami de West-askiwin dit "Règlement", mais comme il s'agit seulement de lui, je ne dirai rien. Je dirai cependant au ministre des Finances que si nous débattons cette question aujourd'hui, c'est à cause de la politique du gouvernement dont il est le ministre des Finances. Le président n'était aucunement visé. La critique s'adressait au régime qui perd rapidement la confiance du Parlement.

M. Argue: La motion dont le comité est saisi vise à réduire d'environ \$10,000 le poste qu'on nous demande d'approuver par voie de subsides. Ce crédit ne se rapporte pas particulièrement au ministère du Travail. Il ne se rapporte spécifiquement à aucun des ministères du gouvernement, mais je crois que cette première démarche est une bonne façon de protester contre l'attitude et les politiques en général du gouvernement. Cette motion ne met pas en lumière le chômage qui constitue un problème national important, aujourd'hui, auquel le gouvernement refuse de s'attaquer. Nous sommes prêts à appuyer la motion demandant que le crédit soit diminué de \$10,000 car c'est une pratique bien connue qui permet à l'opposition de protester contre les programmes et les mesures du gouvernement. J'aurais pensé que le gouvernement tenait à activer, dans le cadre d'une libre discussion, les travaux de la Chambre. Toutefois, l'intransigeance du ministre des Finances qui ne permet pas aux députés de vider la discussion sur ce crédit ne contribuera guère à l'avancement des travaux de la Chambre mais en ralentira la bonne marche.

[M. le président.]

Cette motion portant sur une diminution de \$10,000 est en fait bien plus sérieuse que celle qui se serait rapportée simplement au ministère du Travail. Elle force à conclure que l'activité générale du gouvernement se solde par un échec complet; que le gouvernement a perdu la confiance du peuple; qu'il refuse de s'occuper des questions de brûlante actualité. Au lieu de parler franchement des programmes gouvernementaux, le ministre a recouru au subterfuge des rappels au Règlement afin de masquer l'échec complet de la politique gouvernementale.

Le représentant d'Essex-Est a dit que le gouvernement perd progressivement la confiance du Parlement et de la population canadienne. Je crois que jamais dans le passé un gouvernement canadien n'a aussi rapidement que le présent gouvernement perdu son prestige et l'appui de la population. Non seulement ce gouvernement prend des libertés avec le Règlement, ce qui est bien inadmissible de la part du ministre des Finances, parrain de cette mesure, qui s'est attribué tant de gloire,—et à juste titre,—qui a même été jusqu'à se couvrir de l'Union Jack, voici quelques années, pour démontrer qu'il était alors le champion des droits du Parlement.

M. le président: Je demande au député d'Assiniboia de s'en tenir à la proposition d'amendement. Je crois qu'il enfreint le Règlement quand il parle d'une décision ou de toute autre chose concernant un rappel au Règlement qui a été tranché. Il est irrégulier de revenir là-dessus.

M. Argue: Je ne parlais pas d'un rappel au Règlement. Je ne crois pas qu'une objection ait été soulevée à propos de cette motion. Je pensais que les propos de Votre Honneur voulaient dire que cette motion comportant une diminution de \$10,000 de ce crédit était régulière. Je disais que cette méthode bien connue a pour but de démontrer un manque de confiance général dans le gouvernement. De fortes raisons nous portent à manquer de confiance envers le gouvernement actuel. Les problèmes fondamentaux du pays ne sont pas en voie de règlement. Le chômage est plus élevé maintenant qu'il ne l'était il y a un an. Le gouvernement n'a pas réglé la question des prix agricoles; il n'a pas tenu sa promesse envers les producteurs agricoles; il ne s'est pas réuni avec les provinces pour régler les questions financières qu'il s'était engagé à régler. Le gouvernement actuel perd la confiance du pays si rapidement que même les gouvernements provinciaux d'obédience conservatrice protestent contre les programmes du gouvernement. Non seulement le gouvernement est-il en train de perdre la confiance de la Chambre et la confiance du pays, mais il perd aussi la confiance d'importants secteurs de son propre parti politique.